



Projet Sportif Individuel Junior (PSI - Junior)

(Jeunes nés entre 2007 et 2001).

Avec le Programme Sportif Individuel Junior, la Fédération Royale Marocaine de Tennis à travers la DTN entend mettre en place un programme ambitieux d'encouragement et d'aide destinés aux meilleurs jeunes juniors (12/18 ans), en collaboration avec les clubs et les parents, parties prenantes du projet de développement des joueurs.

"Ce dossier a pour objet de présenter le PSI. Il a pour but de guider, de conseiller les jeunes, les parents et les enseignants dans l'élaboration et la conduite de leur projet sportif."

Objectifs :

- Accompagner les jeunes joueurs et joueuses dans leur formation, en soutenant leur projet sportif individuel.
- Encourager selon le concept de la méritocratie.
- Participer au parcours du jeune en respectant les principes de formation.
- Inculquer un état d'esprit sportif. La FRMT se positionne ainsi comme un guide et un soutien favorisant une évolution positive et régulière des joueurs et joueuses en formation.

Fonctionnement :

Les parents et l'entraîneur référant, responsables de la mise en place de ce programme, doivent faire parvenir à la DTN au plus tard le **31 octobre 2018** par mail à l'adresse suivante : contact.frmt@gmail.com, un dossier complet permettant de définir le programme du joueur ou de la joueuse et d'évaluer sa structure d'entraînement. Celui-ci comprend :

- *un projet sportif cohérent englobant le programme d'entraînement tennis / physique, le programme de la scolarité et un programme prévisionnel de compétitions.**
- *présenter un budget du PSI détaillé*
- *une fiche d'objectifs**
- *un certificat médical d'aptitude à la pratique de la compétition de haut niveau*
- *la charte fixant les obligations et les règles de fonctionnement signée par le joueur et le parent tuteur.**

** Document téléchargeable sur le site de la FRMT*

Les différentes formes d'accompagnement :

- Participation financière au fonctionnement de la structure
- Aide à l'élaboration d'un programme d'entraînement et de compétitions ambitieux
- Apports dans le domaine de la préparation physique
- Remboursement ou prise en charge, partiel(e) à total(e), des frais de déplacements aux compétitions internationales.
- Suivi annuel du programme d'entraînement et sur un nombre de compétitions internationales

Conditions d'admission dans le PSI :

- Validation par la DTN du projet sportif
- Signature de la charte liant le joueur/la joueuse et ses parents à la fédération
- Engagement financier des parents



Suivi :

Le 1^{er} rapport doit être transmis à la DTN entre le 20 et le 30 janvier 2019, comprenant :

- Bilan des objectifs du 1^{er} trimestre
- Programme prévisionnel des compétitions pour la période suivante
- Fiche d'évaluation physique

Le 2^e rapport à transmettre entre le 20 et le 30 avril 2019 :

- Bilan des objectifs du 2^e trimestre
- Programme prévisionnel des compétitions pour la période suivante

Le 3^e rapport à transmettre entre le 1^{er} et le 10 septembre 2019 :

- Bilan des objectifs du 3^e trimestre

Le suivi annuel et l'évaluation, principalement assurés par l'entraîneur référent, mais aussi par les cadres nationaux de la DTN, portent sur :

- L'évolution comportementale et l'état d'esprit du joueur ou de la joueuse
- Les progrès effectués sur les plans tennistique et physique

Exigences envers l'entraîneur :

- Les entraîneurs de tennis travaillant sur les PSI devraient attester au minimum d'une formation d'entraîneur de «BAES»
- Les préparateurs physiques travaillant sur les PSI devraient attester d'un diplôme en préparation physique

Evaluation du niveau de jeu pour bénéficier du PSI - Saison 2018 / 2019

Critères et catégorie :

Niveau de l'élite / Âge		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Filles	ELITE A	Formation dans les clubs et aide dans le cadre des modules des clubs labélisés + stages des équipes nationales des jeunes pour les 11 ans et du programme national des 7/10 ans					NJ 1	NJ 2	CAT 10	CAT 5	ITF 750	ITF 400	ITF 250
							E.N.	N 50	N 30	N 15	N 10		
	ELITE B						NJ 2	NJ 2		CAT 10	ITF 1100	ITF 550	ITF 400
							E.N.	N 100	N 40	N 20	N 15	N 10	
ELITE C		NJ 3	NJ 4			ITF RANKING	ITF 800	ITF 700					
		E.N.	N 125	N 55	N 35	N 30	N 15	N 10					
Critères de sélection :		<p>Les divers critères intégrés dans la sélection sont :</p> <p>Critères mesurables : Classement, résultat en équipe nationale, planification de l'entraînement (volume) et des compétitions... Critères non quantifiables : Potentiel, comportement en équipe nationale, engagement du joueur et de son entourage (parents, structure d'entraînement), développement technique, tactique, physique et mental...</p>											

Niveau de l'élite / Âge		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Garçons	ELITE A	Formation dans les clubs et aide dans le cadre des modules des clubs labélisés + stages des équipes nationales des jeunes pour les 11 ans et du programme national des 7/10 ans					NJ 1	NJ 2	CAT 10	CAT 5	ITF 850	ITF 500	ITF 250
							E.N.	N 150	N 120	N 80	N 40		
	ELITE B						NJ 2	NJ 4		CAT 10	ITF 1200	ITF 750	ITF 500
							E.N.	N 250	N 140	N 100	N 60	N 30	
ELITE C		NJ 3	NJ 6			ITF RANKING	ITF 1000	ITF 750					
		E.N.	E.N.	N 160	N 120	N 80	N 50	N 25					
Critères de sélection :		<p>Les divers critères intégrés dans la sélection sont :</p> <p>Critères mesurables : Classement, résultat en équipe nationale, planification de l'entraînement (volume) et des compétitions... Critères non quantifiables : Potentiel, comportement en équipe nationale, engagement du joueur et de son entourage (parents, structure d'entraînement), développement technique, tactique, physique et mental...</p>											

NJ : Classement jeunes de la saison précédant l'entrée en PSI.
 N : Classement national.
 ITF : Classement ITF Junior.
 CAT : Classement Africain de la saison précédant l'entrée en PSI
 E.N : Joueur sélectionné en Equipe Nationale, saison 2017/2018.

NB : les deux critères sont à remplir. À partir de la 500^{ème} place, seul le classement ITF est pris en compte.

- Pour la saison 2018 / 2019, le classement national et international de référence sera celui du **29 octobre 2018**.